

## COMMUNIQUÉS

**01.03.13 AMÉNAGEMENT DE PASSAGES À NIVEAU DANS L'EMPRISE DE LA VOIE DU CANADIEN PACIFIQUE - LA VILLE DE MONTRÉAL S'ADRESSE À L'OFFICE DES TRANSPORTS DU CANADA**

## CONSULTEZ LES ARCHIVES

Mars 2013

AFFICHEZ CE MOIS

MONTRÉAL, le 28 février 2013 - Le responsable du transport au comité exécutif, M. Réal Ménard, annonce que la Ville de Montréal s'adressera à l'Office des transports du Canada (OTC) afin de trancher sur l'aménagement de six passages à niveau pour piétons dans l'emprise de la voie ferrée du Canadien Pacifique (CP). M. Ménard est accompagné des maires et mairesses des arrondissements concernés par ces aménagements, soit Luc Ferrandez, François Croteau, Marie Cinq-Mars, Pierre Gagnier et Anie Samson.

« Depuis plusieurs années, les Montréalais réclament l'aménagement de nouveaux passages à niveau pour piétons et cyclistes qui permettraient de franchir en toute sécurité le corridor ferroviaire du Canadien Pacifique. Localisé au centre de l'île, celui-ci constitue une barrière physique importante entre les différents quartiers. Comme les discussions avec les représentants du CP sont demeurées jusqu'à présent infructueuses, la Ville n'a d'autre choix que de demander à l'Office des transports du Canada un règlement du différend », a affirmé M. Ménard.

Les Montréalais souhaitent l'implantation de ces mesures afin de désenclaver les secteurs de la ville limitrophes à cette voie ferrée, leur permettant d'atteindre plus facilement et de manière sécuritaire les pôles d'emplois et de services, les stations de métro ainsi que toutes autres destinations qui se trouvent de part et d'autre de cette emprise. La Ville de Montréal est d'avis que ces aménagements doivent se réaliser rapidement afin de pouvoir répondre aux besoins pressants de la population.

**Une proposition qui concilie les préoccupations du CP et les besoins en déplacements des Montréalais**

En octobre dernier, le comité exécutif de la Ville a adopté le plan d'action relatif à la sécurité des piétons aux abords de l'axe ferroviaire du CP qui s'étend du boulevard Gouin à la rue Notre-Dame. Dans le but de désenclaver les secteurs les plus confinés par la présence des voies ferrées, six emplacements sont proposés pour l'aménagement de passages à niveau sécurisés pour piétons et cyclistes. Ces passages permettraient de canaliser de nombreux déplacements qui se font déjà de façon illégale. Les traverses proposées se situent aux endroits suivants :

- Rues Cartier / Dandurand;
- Avenue Henri-Julien / rue des Carrières;
- Rues St-Dominique / Bernard;
- Avenue De l'Épée / futur Campus Outremont;
- Gare Parc (raccordement des rues Ogilvy et De Castelnaud);
- Gare Bois-de-Boulogne.

Les passages à niveau proposés profiteront également aux différents projets de développement immobiliers en cours ou prévus à proximité, comme le secteur des anciens ateliers municipaux de Rosemont, Marconi-Alexandra, le futur campus de l'Université de Montréal dans la gare de triage d'Outremont, etc.

Par ailleurs, les aménagements proposés par la Ville de Montréal ne viennent aucunement compromettre la fiabilité opérationnelle et la fluidité du transport des personnes et des marchandises de ce corridor ferroviaire.

La démarche de la Ville s'inscrit dans une perspective de cohabitation harmonieuse entre les activités ferroviaires, qui contribuent à la vitalité économique de la métropole, et les besoins en déplacements des Montréalais. En concert avec les arrondissements concernés, la Ville de Montréal souhaite un renouvellement rapide et positif lui permettant d'aller de l'avant avec l'aménagement des passages à niveau proposés », a conclu M. Ménard, entouré des maires et mairesses des arrondissements concernés.

Pour les photos : [http://montreal2025.com/photosdepresse/passages\\_niveau\\_CP](http://montreal2025.com/photosdepresse/passages_niveau_CP)